

Alliance pour la Paix en Casamance (APAC) et AECOM (ex-PADCO)

Séminaire : *Quelles alternatives pour la Casamance ?*

Savana, Saly, 30 et 31 Août 2008

**De quelques valeurs culturelles de la Casamance et
de leur prise en compte dans la construction de la paix**

**Raphaël Ndiaye
Chercheur à Enda**

A la découverte du pays de verdure, de chaleur et d'abondance¹

« Tendimane, un petit village du Fogny par un matin de décembre ! En quelle année était-ce ? 1974 ? 1975 ? Je ne sais plus et qu'importe ! Par l'entremise d'un vieil ami d'université originaire de ce village - M. Landing SANE - je m'en allais pour la première fois à la découverte du lointain pays du sud. J'avais attendu l'évènement avec impatience, tant la région m'avait été vantée. Les sens aux aguets, j'étais attentif au paysage qui se dévidait sous mes yeux, le long de la route. Dès que nous fûmes sortis de La Gambie, le contraste d'avec ma région d'origine² devenait frappant. La nature manifestait une exubérance qui prenait toujours un peu plus d'ampleur, au fur et à mesure que nous nous avançons dans le pays. Je constatais ainsi qu'au moment où, dans ma région natale, la brousse prend déjà la couleur or de la période des récoltes, la Casamance s'offrait à mes yeux, encore toute verte et humide de sa longue saison pluvieuse ! Lorsque nous fûmes proches de Tendimane, je découvrais dans les champs, des peuplements de rôniers qui déployaient, altiers, dans le vent, leurs palmes en de multiples bouquets royaux. Leur présence dans ces terres cultivées et débarrassées de tant d'autres plantes, traduisait une volonté de préserver et d'entretenir cet arbre aux nombreux usages. Je retrouvais-là une pratique et des savoir-faire similaires à ceux de mon terroir. C'était déjà comme des signes d'une commune attention à l'endroit de ce végétal et une proximité dans les traditions artisanales liées à son usage, entre ma région et celle que je découvrais ainsi.

Nous entrâmes dans le village et arrivâmes bien vite à destination. Mon ami me présenta à sa famille et à toute la grande maisonnée. J'étais son étranger et son hôte. Bien mieux, j'étais un proche et dans le cérémonial des salutations, entrait en compte un désir particulier de me marquer cette relation privilégiée et personnalisée. Au nom de la parenté plaisante³ qui remonte à la nuit des temps, j'étais l'esclave des Diola en ma qualité de Sérère. A ce titre, je représentais une curiosité pour chacun. Chaque regard me détaillait, sans doute pour mieux voir à quoi ressemble une tête d'esclave sérère ; chacun y allant de sa plaisanterie. Bienheureusement, je ne comprenais rien aux paroles qu'on m'adressait quoiqu'en devinant le contenu, ne parlant pas la langue des cousins du sud et, m'abritant avec humour derrière cette carapace d'ignorance, j'essayais de donner le change. En réalité, lors même qu'ils me traitaient ainsi, mes cousins m'entouraient de mille attentions, à l'opposé absolu de leurs paroles, comme si j'eusse réellement été leur prince.

Attentif à leurs faits et gestes, je ne manquai pas d'être frappé par leur abord affable et leur bonhomie ; la simplicité de **leurs tenues vestimentaires de toute sobriété, gardées tout au long du jour pour des occupations multiples, et le signe que leur fierté est placée d'abord dans le travail, valeur essentielle**

¹ Nous reprenons ici, en guise d'introduction notre découverte de la Casamance, avec un extrait d'un texte écrit comme témoignage autour de la crise casamançaise. Cf. Notre contribution **Témoignage sur la Casamance : verdure, accueil et abondance**, dans l'ouvrage collectif : *Comprendre la Casamance, Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Ed. Karthala, 1994, pp. 287 à 296.

² Joal-Fadiouth dans le département de Mbour, région de Thiès.

³ C'est ainsi que nous avons rebaptisée la parenté à plaisanteries, appelée aussi cousinage, cousinage à plaisanteries, alliance à plaisanteries ou alliance cathartique. Voir infra, note de bas de page, p. 10.

de référence, et non dans l'oisiveté et l'élégance, renvoyées à la tombée de la nuit, moment privilégié de la toilette crépusculaire.

Après m'avoir fait découvrir le village en me menant saluer les habitants de chaque concession, on m'emmena dans les champs, puis dans les plantations d'orangers où chaque pied portait des fruits à profusion.

Esclave et Prince, j'étais chouchouté comme un enfant gâté, gavé de fruits succulents dans ces jardins d'abondance. La même attention pressante se manifesta au moment du déjeuner : chacun voulut me voir manger jusqu'à épuisement le repas qu'il avait amené spécialement à l'intention de l'hôte. Mais il eût fallu tout un régiment pour venir à bout de mets si copieux et nombreux !

La journée se passa ainsi, ensemencée de mille attentions qui furent comme autant de rayons de soleil et qui me transirent le cœur d'émotions. S'illustrait à mes yeux l'hospitalité simple et chaleureuse des gens du sud que j'avais entendu évoquer si souvent.

Je notai une proximité voire une complicité culturelle, perceptible à travers tant de faits essentiels et anodins. Alors se fit en moi une certaine vision de la Casamance, le pays proche, de verdure, de chaleur et d'abondance ! »

X

X X

Une seconde occasion nous fut donnée d'élargir notre perception de la Casamance : le montage d'une exposition photographique sonorisée sur le thème de *La diversité ethnoculturelle de la Casamance*. Préparée à Dakar, l'exposition fut montée dans une grande salle de l'actuelle mairie de Ziguinchor et appuyée par une conférence publique dans le même lieu que nous y donnions. C'était en juin 1976⁴.

Cette double activité nous fit découvrir le pays de façon plus approfondie, et prendre conscience de sa diversité sans commune mesure d'avec les autres régions du Sénégal. Ainsi, sur la vingtaine de groupes ethniques que compte le pays, nombre d'entre elles se trouvent dans la seule Casamance où ils cohabitent avec des composantes originaires du nord.

⁴ C'était dans le cadre des activités des Archives culturelles du Sénégal, un service du ministère de la Culture dont nous avons la responsabilité de la direction. Il s'agit d'archives audiovisuelles sur les traditions orales des différents groupes ethniques du pays, collectées à la suite de nombreuses missions sur le terrain.

Nous prîmes également conscience du morcellement du peuple diola en un nombre important de sous-groupes (6 environ), chacun d'eux étant identifié par un parler, une dénomination et une localisation distincts, bien que la perception qu'on en puisse varier d'un observateur à un autre.

Au regard de cette diversité et pour n'avoir ni parcouru toute la Casamance, ni étudié tous ses peuples ; pour n'avoir pas non plus passé au crible toute la politique culturelle qui se rapporte à cette région sur une période significative, nous inscrivons tout naturellement cette communication dans les limites que voilà. Malgré tout, nous nous percevons comme un observateur attentif de cette région de notre pays, à laquelle renvoient nos origines lointaines et une proximité culturelle réelle avec notre terroir. Il est certain également que nombre de valeurs culturelles, vécues de façon marquante dans cette région, nous semblent pouvoir être mises en exergue en vue de leur meilleure prise en compte dans la vie de notre nation et pour une possible contribution dans la construction de la paix au sein de la région sud.

Ces valeurs sont liées à l'écologie et à la biodiversité ; à la diversité ethnoculturelle ; à la construction des chaînes patronymiques et à la convivialité ; à l'organisation politico-administrative ; à la riziculture ; à la violence culturelle articulée à la violence politique ; à la fidélité à des traditions fortes ; à l'éthique personnelle et collective ; à la solidarité discrète ; aux croyances religieuses ; à la musique ; à l'architecture. Nous nous sommes risqué également à un diagnostic des causes de la crise et à quelques propositions de valorisation des cultures casamançaises, en considérant dans son ensemble la présente communication comme l'un des jalons possible de la construction de la paix dans cette partie de notre pays.

Casamance terre de valeurs écologiques et de biodiversité

Lorsqu'on parle d'environnement, nombre de personnes ne perçoivent que les données naturelles qui relèvent en réalité de l'écologie.

Rappelons alors ce qu'est l'environnement, en partant de la définition qu'Enda s'en est donnée : *« L'environnement, c'est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et des facteurs économiques, sociaux, culturels, relatifs à un groupe humain, à un individu ou à un organisme vivant, qui agissent plus ou moins sur lui et qu'il peut plus ou moins transformer ».*

Dans la mesure où la vie passe par la satisfaction d'un ensemble de besoins essentiels dont le gîte et le couvert, la santé et son maintien, etc., l'homme veille à s'installer dans les meilleurs écosystèmes, susceptibles de lui garantir un cadre de vie approprié et une disponibilité des ressources naturelles, en quantité et en qualité. C'est pourquoi l'accès à ces ressources constitue un élément déterminant dans sa relation à l'environnement.

Ainsi, proche de la nature, partenaire de celle-ci et de ses éléments, l'homme peut nouer des relations d'alliances, incluant les éléments de la faune comme de la flore, justifiant ainsi l'identification et la protection d'un animal totémique ou de telle essence végétale, procédant à l'aménagement d'aires protégées comme les bois et forêts sacrés, interrogeant l'arbre ou lui demandant pardon avant de lui infliger la morsure de la hache ou de tout autre instrument d'abattage, achetant à la plante ses vertus médicinales ou protectrices, observant des attitudes particulières eu égard aux rôles assurés selon le mythe fondateur, qui confère aux éléments, même du règne minéral, une efficacité symbolique réinvestie dans de multiples rituels, etc. Il s'agit là d'autant de facteurs de reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque élément, et de conservation de la diversité biologique et écosystémique.

La diversité biologique est précisément un facteur essentiel de la richesse de l'environnement et de garantie d'une disponibilité de ressources appropriées en quantité et en qualité. Son importance pour l'avenir de l'humanité, a conduit la Communauté internationale à lui consacrer une Convention spécifique, dans laquelle elle est définie comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font parties ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* » (**Convention sur la Diversité biologique**, p. 4) ; alors que la même Convention définit l'écosystème comme « *le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle* ». (ibid).

La Communauté internationale a mis en exergue les dangers qu'elle encourt et l'urgence de mesures appropriées, au regard de la situation présente de la biodiversité. La Convention sur la biodiversité établit le constat que « *les ressources biologiques de la terre sont primordiales pour le développement économique et social de l'humanité tout entière. De ce fait, il y a une reconnaissance de plus en plus grande que la diversité biologique est un atout universel, d'une*

*valeur inestimable pour les générations présentes et futures*⁵. »

La baisse de la diversité biologique dans le monde, qui ne manque pas d'inquiéter en raison de ses multiples conséquences négatives sur la disponibilité de ressources naturelles de qualité pour les générations présentes et surtout futures, a conduit le Sénégal à procéder à un inventaire – non exhaustif – de son capital en cette matière, lors de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions pour la conservation de cette biodiversité (projet Biodiversité SEN/96/G31/99 (FEM/PNUD)⁶.

Dans la mesure où les sociétés humaines sont marquées par leur environnement, auquel elles s'identifient selon des degrés variables, la biodiversité se fonde largement, notamment dans les cultures africaines et casamançaises en particulier, sur une certaine communauté d'être entre l'homme et le reste de la création. La conception bambara de cette relation générique est sans doute l'une des plus explicites, et nous nous y référons pour en suggérer le fondement dans les cultures casamançaises.

Citant le mythe de la création du monde chez les Bambaras, Amadou Hampâté Ba nous rapporte que *Ma Nala* l'Être Supérieur, créateur de l'Univers, « ...préleva un brin de toutes les créatures qui existaient déjà. Il mélangea le tout et y ajouta une parcelle émanée de lui-même. C'est ainsi qu'il créa l'Homme. Puis il donna à cet homme qu'il venait de créer le nom de Maa, de sorte que ce nouvel être avait, par son nom, quelque chose de Maa Nala lui-même⁷. » (p.80). Ainsi, pour les Bambaras, l'homme est-il « une synthèse de toutes les créatures du ciel et de la terre » (p.80), et naturellement de tous les éléments de la flore en particulier.

Les sociétés casamançaises sont largement inscrites dans cette logique et ont su, pendant

⁵ La Convention sur la Diversité biologique a été adoptée le 22 mai 1992 ; elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993, après avoir enregistré 168 signatures.

⁶ L'étude livre les données de base suivantes (p. 6 et 7) :

- **Flore phanérogamique** ou plantes à fleur : 2500 espèces réparties en 3 grandes zones floristiques : nord : 800 ; centre : 1000 ; sud : 1700 ;
- **Faune** : Insectes environ 2000 espèces ; mollusques et poissons : 1000 espèces ;
- **Faune sauvage** au parc national du Niokolo Koba : mammifères : 80 espèces ; oiseaux 330 ; reptiles 36 ; amphibiens : 2 ; poissons : 60.
- A noter que 1700 des 2500 plantes supérieures se trouvent au Niokolo.
- **Aires protégées** : parcs nationaux : 6 ; réserves fauniques : 6 ; réserves de la biosphères 3 ; sites du patrimoine mondial 3 ; forêts classées : 213.

⁷ BA Hampaté Amadou : Présentation des religions africaines traditionnelles : in Colloque de Cotonou 16-22 août 1970, organisé par la Société Africaine de culture, Paris, Présence Africaine, 1972, 429 p.

longtemps, garder la richesse d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité fondée sur leurs conceptions du monde, les attitudes adoptées et les pratiques socioculturelles mises en oeuvre, ainsi que les valeurs qui les sous-tendent. L'instauration de bois sacrés, au-delà de la dimension religieuse que revêtent ces derniers, s'inscrit en définitive dans cette stratégie de gestion durable de la biodiversité, dans la mesure où les éléments de la faune comme de la flore, ne sont, ici, l'objet de prélèvements qu'à titre exceptionnel. La Casamance, de la sorte, a été dans l'espace national, un temple de la biodiversité, et tente de le demeurer.

Ce faisant, elle s'inscrit dans la logique des initiateurs de la Charte de Kurukan Fuga, qui devait régir la vie de l'empire du Mali naissant et qui stipulait dès 1236 dans deux de ses 44 articles ou décisions :

Article 37 : La brousse est notre bien commun, nous devons tous en prendre soin !

Article 38 - Avant de mettre le feu à la brousse, ne regardez pas à terre, levez la tête en direction de la cime des arbres, une attitude qui permet effectivement d'imaginer le temps qui a été nécessaire pour permettre à l'arbre d'atteindre la taille qui est la sienne⁸.

On mesure dès lors l'erreur de Pierre Fougeyrollas, professeur d'anthropologie et de philosophe à la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'université de Dakar – habité sans doute par d'autres préoccupations – lorsqu'il affirmait du haut de sa chaire à propos des bois sacrés, à la fin des années 1960 : « *Le développement de l'Afrique ne se réalisera qu'avec la liquidation des bois sacrés !* »

La diversité ethnoculturelle

Si la multiplicité des composantes ethnoculturelles et ethnoлингuistiques au sein d'un ensemble national a fait peur aux politiques, notamment en raison de difficultés réelles de gestion de cette diversité au sein d'un Etat, cette crainte s'estompe de plus en plus, depuis que la communauté internationale, réunie au sein de l'Unesco, a retenu cette diversité comme une richesse, en ce qu'elle illustre la fécondité du génie humain. Cette reconnaissance a été le fruit d'un long parcours de la communauté des chercheurs, depuis le lancement du « relativisme culturel » par les

⁸ Sur cette Charte et nombre des facteurs qui s'y rapportent, on peut se référer à l'ouvrage qui lui a été consacré, publié à l'initiative du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale – CELHTO, basé à Niamey et dont le lancement a eu lieu à Dakar, le 30 juin 2008, intitulé : *La Charte de Kurukan Fuga Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Conakry, SAEC ; Paris, l'Harmattan ; 2008, 164 p.

promoteurs de cette école d'anthropologie, marquée notamment par le Britannique Edward B. Taylor et la publication, en 1871 de son ouvrage « *Primitive culture* ».

Mais l'on a noté de plus en plus la disparition inquiétante de langues minoritaires, chaque fois plus nombreuses, alors que chacune d'elle exprime à travers la culture de son peuple une vision et une expression singulières du réel. Ainsi, la Conférence Générale de l'Unesco, tenue en octobre 2005 a-t-elle adopté la « *Convention pour la promotion et la protection de la diversité culturelle et des expressions artistiques* » en stipulant :

« La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 3 au 21 octobre 2005 pour sa 33e session,

Affirmant que la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité,

Consciente que la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous,

Sachant que la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations,

Rappelant que la diversité culturelle, qui s'épanouit dans un cadre de démocratie, de tolérance, de justice sociale et de respect mutuel entre les peuples et les cultures, est indispensable à la paix et à la sécurité aux plans local, national et international,

Consciente du mandat spécifique confié à l'UNESCO d'assurer le respect de la diversité des cultures et de recommander les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image,

...

Adopte, le 20 octobre 2005, la présente Convention. »

Au regard de ladite Convention, la diversité ethnoculturelle de la Casamance avec les groupes ethnoculturels Baïnouk, Balantes, Diola, Mancagnes, Manjacques, Mandingues et Pepel, en Basse et moyenne Casamance, Diakhanké, et Poular en Haute Casamance, et plus à l'est - au Sénégal oriental - les Tenda, (Bassari, Koniagui, Bedik, Boïn et Badiaranké), ne devrait plus être perçue comme un handicap, mais comme une richesse du pays, d'autant qu'il y'a une cohabitation effective avec les ressortissants des groupes situés plus au nord.

Mais cette diversité, ainsi que le stipule la Convention, appelle la connaissance et la reconnaissance, la tolérance et le respect, la justice et même la convivialité envers les peuples concernés dans cet ensemble national. La singularité et la différence de l'Autre, perçu et défini à l'aune de ses propres repères, induit souvent des jugements négatifs. Relativisant sa propre

perception, il s'agit d'aller au-delà et de positiver l'Autre en ce qu'il représente une source d'enrichissement possible. Il faut sortir de la tyrannie du semblable qui conduit à s'abîmer dans la glorification narcissique de soi.

L'existence d'associations de langues autour de la plupart des parlers du pays et leur regroupement dans une Union nationale des associations de langues – l'UNAL -; de même l'existence d'une Académie Sénégalaises des Langues Nationales – ASLN – constituent des repères importants pour la reconnaissance des groupes concernés, et la valorisation de la diversité ethnoculturelle et ethnolinguistique.

Par ailleurs, les rapports tissés entre les parties et l'ambiance confraternelle qui règne entre elles sont autant de facteurs encourageants, qui leur ont permis de faire bloc devant l'autorité de l'Etat pour parler d'une seule voix et contribuer à l'avancement positif de la politique en matière de langues nationales. Mais les efforts sont à poursuivre, tant à l'échelle des personnes, des groupes, que de l'ensemble national.

La Casamance terre de construction de chaînes patronymiques et de la convivialité

Terre de rencontres et brassages, la Casamance a été le champ de l'initiation d'une démarche exemplaire : celle de la construction de chaînes patronymiques à partir de patronymes divers, qui postule l'équivalence entre leurs composantes, et pose le paradigme d'une identité ouverte et tolérante, gage d'une libre circulation des personnes et des biens. Ainsi en est-il du cas patent et très connu de l'équivalence entre Ndiaye (patronyme porté tel quel chez les Poular, les Sérères, les Soninkés et les Wolofs) et Diatta, (patronyme en usage chez les Baïnounks, les Balantes, et les Diolas), dont la chaîne se prolonge avec d'autres patronymes courant dans la sous région et qui sont en l'état actuel de nos recherches : Diarra, Diaga, Koné, Kondé, Konté, Kanouté, Malé, Togola⁹, Soumah, etc.

Le principe qui sous-tend la démarche est simple : lorsqu'on pose un patronyme, on établit son équivalence, voire sa « mêmeté » pour prendre un néologisme du philosophe Mamoussé Diagne, avec un autre patronyme. Cet établissement est généralement éclairé par l'histoire de migrations,

⁹ Sur cette question on peut se référer à nos recherches, notamment à un article que nous avons fait paraître dans la revue environnement africain, paru en 1992 sous le titre : Sur tous les fronts. L'article a pour titre : *Correspondances ethno-patronymiques et parenté plaisantante : une problématique d'intégration à large échelle*, in : **Environnement Africain** n° 31-32, 1992, vol. VIII, 3-4, pp. 97 à 128.

de rencontres, de brassages, de métissages ou d'alliances entre peuples, groupes sociaux ou personnalités individuelles de grande envergure, tels que les chefs de clans et de lignées.

Ainsi, après avoir conquis les provinces de l'ouest au nom de l'empire du Mali naissant, Tiramaghan Traoré, le général de Soundiata et auteur de cette conquête – poussée jusqu'au Djolof –, s'est vu attribuer l'administration de cette province occidentale du nouvel empire. Il en prit possession avec une suite de 101 000 personnes, nous dit Djibril Tamsir Niane (1989 : 20), qu'il installait dans les nombreux villages qu'il fondait au fur et à mesure de ses pérégrinations. Pour faciliter leur intégration au sein des peuples d'accueil, ses descendants et leurs suites changèrent de patronyme, en adoptant la coutume locale qui permet au neveu d'hériter de son oncle maternel. *« Ils furent ainsi, grâce aux coutumes locales, les maîtres légitimes des terres du Gabou. Le jeu en valait la chandelle : les noms malinkés Traoré, Kéita, Kourouma, etc. furent remplacés par les noms de clan baïnouks, manjaks, badiarankés, etc. Sané et Mané se substituèrent à Traoré (clan de Tiramaghan), Sagna et Mandjan à Kéita (clan de Mansa Wali, fils de Soundjata). Partout dans les autres provinces, les Malinkés prirent les noms locaux : Sonko, Diassi, Maron, Diammé, Niabali, etc. »* (Niane, 1989 : 39).

Le système de la mise en équivalence entre patronymes constitue un multiplicateur de la parenté plaisante¹⁰ interpatronymique, aux côtés des autres portes d'entrée de celle-ci, et qui peuvent être : l'ethnie, le matrilignage, la catégorie socioprofessionnelle, la contrée, le village, la classe d'âge, etc.

Nous connaissons la dimension interethniques de cette parenté avec le mythe d'Aguène et Diambogne qui inter relie Diolas et Sérères et qui est magnifiée par le **Festival des origines**, fruit de la fécondité des initiatives d'un fils de la Casamance : le Gouverneur Saliou Sambou.

La parenté plaisante est un lubrificateur des rapports sociaux sur lesquels elle étend un baume de chaleur, de convivialité et d'humour. La coexistence pacifique et même chaleureuse entre les

¹⁰ Nous regroupons sous l'expression « Parenté plaisante » les différentes appellations – « parenté à plaisanteries », « cousinage », « cousinage à plaisanteries », « alliances à plaisanteries », « alliances cathartiques », les deux dernières n'étant pas fondées sur des liens de sang, mais sur une alliance avec une altérité. Nous la définissons comme « Un ensemble de liens conviviaux privilégiés et permanents établis à l'intérieur de la parentèle, verticalement et horizontalement ; et dans la relation avec l'Autre par l'Ancêtre, activés dans une démarche personnelle renouvelée, et qui fonctionnent sur la base de l'humour. »

groupes ethniques de la Casamance a constitué une illustration de leur capacité à vivre dans les mêmes espaces, sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels, de la tolérance et de la justice. C'est avec l'avènement de la crise que cette coexistence pacifique et conviviale a été rompue par moment, non pas entre les groupes casamançais eux-mêmes, mais dans les relations avec des ressortissants du nord, et en général avec l'exclusion des parents plaisants ou cousins tels que les Sérères.

L'organisation politico-administrative

La Casamance a connu divers modes d'organisation politico administrative. Il y a d'abord son inclusion partielle dans le Gabou, devenu province de l'Empire du Mali suite à sa conquête par Tiramaghan Traoré, général de Soundiata aux environs de 1240. Demeuré province malienne jusqu'au 17^{ème} siècle, (D. T. Niane, 1989 : 11), le Gabou s'est constitué comme royaume autonome à partir de cette période et connaît son apogée au 18^{ème} siècle, puis son déclin dans la période 1790-1867 et sa chute en juillet 1867, avec la prise de sa capitale Kansala par les Peuls du Fouta Djallon (Niane, 1989 : 42 et suivantes). Sous ce rapport, la Casamance a connu un pouvoir politico administratif centralisé, mais sans doute avec une large autonomie des communautés, comme cela a été le cas dans de nombreuses contrées de l'Afrique de l'ouest.

Cependant, ce qui est vraiment frappant, comme s'il en marquait d'une certaine façon l'identité, c'est la structuration horizontale, fondamentalement égalitaire, parce que sans hiérarchisation significative des différents groupes ethnoculturels de la Casamance, en dehors des Malinkés conquérants du Gabou. Il s'agit de la structure modèle que Paul Pélissier définit comme « anarchiques¹¹ ». Cette caractéristique a nettement imprimé sa marque à la société diola, même si cette dernière connaît l'érection d'une royauté, mais dont la particularité lui confère une vocation sacerdotale. Présente surtout en Basse Casamance, la royauté diola nous apparaît principalement comme une royauté de services qui attribue au roi la charge de veiller sur son peuple, sur le plan éthique et de la sauvegarde de l'ordre social établi, et pour faire face aux grandes calamités telles que les épidémies et la faim.

¹¹ Il en est ainsi, d'après cet auteur, de la société sérère d'avant l'arrivée des Guelwars dans la première moitié du 14^{ème} siècle administrée par des chefs de terre appelés lamanes. Cette caractéristique est restée forte, même avec l'avènement des guelwars dans de larges pans du pays sérère, notamment au niveau du littoral atlantique et plus largement de la province du Hiréna.

Parallèlement, cette société s'est développée sous la forme de villages-Etats, du modèle des cités-Etats de la Grèce antique. Pour avoir développé une vraie civilisation de la riziculture (Louis Vincent Thomas, *Et le lièvre vint*, NEA, 1982), elle s'est organisée dans sa structuration spatiale autour de la rizière, son centre névralgique à partir duquel, se développent les habitats et l'aménagement des terroirs.

Cette forme d'organisation a enraciné au sein de cette société et tout au cours de longs siècles de présence, l'esprit d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politico administratif central ; la capacité de s'auto administrer et de se prendre en charge à travers des formes traditionnelles de décentralisation effective et, partant, la capacité de gestion autonome de la chose individuelle et/ou publique.

Parallèlement, le modèle a permis de développer l'esprit de résistance et du savoir-faire en cette matière, face à toute autorité « exogène » qui décrète et légifère sur la vie des gens et en dehors d'eux. L'existence d'une entité impersonnelle dénommée « Etat » et perçue comme un réel désincarnée, et l'objectif de la construction d'une Nation, n'amoindrit en rien la force de ces références séculaires. Il n'y a guère longtemps, les colonialistes français en ont fait une amère expérience lorsque, pendant la seconde guerre mondiale, ils ont voulu prélever du riz en Casamance pour nourrir l'armée coloniale. Le peuple diola secréta en son sein celle qu'on a baptisée du nom de la « Jeanne d'Arc de la Casamance » : Aliin Sitowé Jata, qui organisa la résistance face à cette décision fondée sur la raison d'Etat, et qui plus est, en pleine situation de guerre.

Casamance et la civilisation diola de la riziculture

L'expression « civilisation de la riziculture » est de l'anthropologue français Louis-Vincent Thomas, qui a consacré sa thèse de doctorat d'Etat aux Diola. Parallèlement, il a étudié la littérature orale de ce peuple en publiant un recueil de contes : *Et le Lièvre vint* (NEA, 1982) et s'est penché sur la riziculture qui revêt à ses yeux les traits d'une vraie civilisation.

Cette civilisation est d'abord fondée sur la sédentarité, car elle suppose la réalisation sur les terres à exploiter, d'aménagements qui s'effectuent sur le long terme. Ainsi, alors que d'autres peuples de l'espace national encouragent la mobilité lorsque s'affaiblit la disponibilité des ressources naturelles non gérées sur le long terme ; lorsque cette mobilité est recommandée même sous la

forme restreinte du voyage initiatique, le peuple diola a centré sa vie autour de la rizière et de la sédentarité, c'est-à-dire autour de terres propices, qu'il faut aménager pour une durabilité féconde, et maîtriser pour une activité essentielle.

Qu'on se réfère ici, entre autres, aux méthodes de conquête de rizières profondes (P. Péliissier : *Les paysans du Sénégal*, pp 720 à 723) qui se rencontrent au niveau de la mer, le long des marigots et des défluent de l'estuaire. Ces rizières sont construites à partir d'une transformation des vasières salées et des palétuviers. Leur aménagement « *implique un travail considérable, parfois collectif, toujours étalé sur plusieurs années. Il entraîne la transformation en véritables polders de zones inondables par la mer. Il représente une authentique conquête de sol cultivable, exigeant de la part de l'homme une connaissance précise des sols du poto-poto et des marées pour maîtriser et transformer ceux-là* ».

La civilisation diola de la riziculture inclut également une diversité génétique extraordinaire. A ce titre, L-V Thomas rapporte dans l'ouvrage cité (1982), que les Diola ont domestiqué plus de 850 variétés de riz. Ce chiffre considérable nous avait semblé suspect, mais en discutant de cette question avec des chercheurs de l'ISRA en 2007, il nous a été précisé que l'agronome Alphonse Faye a effectivement identifié 700 de ces variétés.

Une telle maîtrise a pour corollaire la prise en compte de nombreux paramètres, liés notamment à la climatologie, à la morphologie des sols, à la pédologie, à la diversité des cycles des variétés et partant au calendrier agricole, aux techniques culturales, à la résistance des variétés, à l'organisation des récoltes et aux stockage de ces dernières, aux propriétés culinaires et nutritives, etc.

La civilisation diola de la riziculture situe en bonne place la respectabilité de chacun en référence à l'importance de ses récoltes en riz. Autrement dit, plus on récolte et engrange du riz, mieux on est apprécié et considéré par la société. Ainsi, « l'honnête homme » au sens où on l'entendait au 17^{ème} siècle est celui qui peut se targuer de posséder les quantités les plus importantes et les plus anciennes de riz. A ce titre, les techniques de conservation de la céréale lui donnent une longévité considérable, grâce à un emplacement qui en permet la fumigation et la préservation des attaques des insectes.

Les valeurs qui s'attachent à l'ancienneté et à l'importance des stocks de riz s'éclairent du rôle joué par cette céréale dans des cérémonies cycliques aussi importantes que celles de l'initiation masculine, organisée dans une même localité selon une périodicité longue – de quelques 15, 20 ans et plus -. Le vieux riz stocké et utilisé à cette occasion illustre les capacités de producteur du paysan et l'abondance de ses récoltes.

La connaissance et la préservation du patrimoine génétique rizicole, fruit d'une observation, d'une expérimentation, d'une mémorisation et d'une accumulation séculaires, représentent une responsabilité nationale majeure. Au moment où le Sénégal veut sortir de la tyrannie du riz importé, et où le patrimoine génétique mondial des semences se réduit comme une peau de chagrin, en raison de sa gestion par quelques multinationales uniquement mues par des intérêts à court terme, les regards des politiques devraient se tourner plus que jamais vers cette civilisation diola de la riziculture. Il ne s'agit pas seulement de faire de la Casamance le grenier à riz du Sénégal, mais de scruter cette civilisation à travers tous ses atouts : son esprit, les connaissances et pratiques qui gisent en elle, le patrimoine génétique qu'elle a accumulé, etc., pour construire l'autosuffisance du pays et conforter la dignité de ses fils, car et pour paraphraser le Président Félix Houphouët-Boigny, un peuple qui mendie sa nourriture ne peut être un peuple libre et digne !

De la violence culturelle à la violence politique

On comprend dès lors l'attachement du Diola à sa rizière, ce *bien premier* pour la préservation duquel il sort ses armes et se tient prêt pour le sacrifice suprême. Que de fois des villages ne se sont-ils affrontés au nom de cette terre des rizières ? En réalité, il existe une violence au sein de la société diola résolument affichée, notamment lors de l'initiation masculine et des funérailles, qui pourrait s'interpréter comme un appel au respect de l'ordre établi en matière d'appropriation foncière liée à la riziculture et qui revêt une double démarche : cathartique et de mise en garde de tout venant et vis-à-vis de tout contrevenant potentiel. A-t-on dûment mesuré le potentiel de violence lié à tout bouleversement de la distribution des terres de rizières au regard des paramètres qui viennent d'être brossés ? A-t-on pris en compte ces derniers dans la recherche d'une paix juste et durable ?

Casamance, terre de fidélité aux traditions d'initiation

La Casamance demeure dans l'espace national un lieu privilégié où sont maintenues et vécues des traditions fortes, telles que l'initiation masculine, avec ses soubassements multiples, depuis les signes annonciateurs interprétés par les sages, et qui ne manquent pas de surprendre tant ils sortent de l'ordinaire ; les longues processions de la foule des grands jours sur des distances réduites, avec un décuplement des énergies à la faveur de boissons fortifiantes comme le *bunkayab* ; les démonstrations de savoirs hors de l'ordinaire, avec des acteurs qui se passent énergiquement le tranchant de la lame aiguisée des machettes sur le corps – au cou, au dos, aux bras, au ventre ou dans les yeux - sans dommages, aux fins de prouver leur invulnérabilité ; la retraite dans le bois sacré et les enseignements qui y sont donnés et que chaque initié apprend et veille à respecter. Le statut d'adulte digne et respectable s'acquiert grâce au séjour dans le bois sacré, la consécration acquise par la reconnaissance des hommes, mais également par celle des êtres du panthéon religieux. Lorsqu'on a vécu l'initiation dans sa chair, on en est marqué profondément et l'on porte par devers soi, une partie des valeurs de sa société. La fidélité de la Casamance à des traditions telles que celle de l'initiation en fait un repère dans la construction de *l'homo senegalensis* enraciné.

La Casamance, terre d'une éthique collective et personnelle exigeante

La Casamance offre également au reste du pays les valeurs d'une éthique collective et personnelle fondée sur une dimension religieuse. Au regard de la conception du monde et de la marche de celui-ci, certaines déviances individuelles peuvent influencer négativement sur la société et son devenir. Le déviant est dès lors tenu de confesser ses fautes en public et de s'en repentir. Dire ses turpitudes à un prêtre, témoin unique avec Dieu de ses bassesses, mais avec une garantie de silence du confesseur, comme cela se passe avec la confession des chrétiens, est déjà une épreuve difficile. Qu'en est-il alors de la confession publique¹² ?

¹² *Enoum* est l'une des dénominations de cette confession. Le principe de la confession publique se retrouve dans différentes sociétés africaines, avec des formes plus ou moins proches. Chez les chasseurs mandinka et bamanan, elle revêt la forme suivante : le chasseur indiscipliné qui pose des actes de débauche, désobéissance, manque de respect, malhonnêteté est mis à l'écart, ou expulsé du groupe, avec l'assurance de ne plus attraper du gibier et pour ne pas vivre en paria, « il est obligé de se confesser auprès de ses maîtres en assemblée et de fournir des poulets, colas, et autres produits destinés au sacrifice du rachat. En outre il paiera une amende.

Le chasseur qui trompe sa femme (ou ses femmes) et entretient des relations sexuelles avec une autre femme est convoqué et confronté avec ses femmes auxquelles il demande le pardon et adresse ses excuses. La confrontation a lieu à un embranchement, le dankoun, en présence des chasseurs réunis et des épouses trompées. Là, le chasseur avouera ses fautes et fera un sacrifice expiatoire, pour apaiser le courroux de Sanéné et Kontoro.

Or, si l'on manquait de faire cette confession, les sanctions qu'une telle attitude entraînerait de la part des mannes seraient incommensurables.

Une démarche de ce genre suffisamment singulière pour être relevée, est mise en œuvre dans des sociétés dont la profondeur des racines garantit une présence discrète mais efficace des puissances tutélaires, qui veillent avec vigilance sur l'observation d'une éthique sociale, inscrite dans la droiture et gage du bien commun.

D'ailleurs, il nous a été rapporté un comportement assez proche par certains de ses aspects, au sein des groupements Naam du Yatenga au Burkina Faso, où la prise de responsabilités s'est accompagnée de prières aux autels consacrés aux mannes ancestrales à l'initiative des intéressés, pour bénéficier de leur assistance et de leur encadrement, afin d'éviter toute déviance, de gérer le bien collectif dans la transparence, la sincérité et de la régularité, et de sortir la tête haute des responsabilités assumées, au regard de la qualité des résultats atteints au nom de la collectivité.

A une époque où détourner le bien commun à son propre bénéfice ou à celui, exclusif, de ses proches n'est plus vécu comme une faute grave, l'exemple de la confession publique du déviant est un repère fort à porter à la connaissance des malfrats potentiels qui sont légion.

La Casamance, terre d'une solidarité efficace et discrète.

La Casamance nous offre également l'une des formes les plus achevées de la solidarité humaine. Autant les religions révélées que traditionnelles, insistent sur la discrétion qui doit accompagner toute aide à autrui, condition sine qua non pour qu'elle revête quelque valeur aux yeux de la Divinité. Si la royauté sacerdotale en Basse Casamance est le garant d'une redistribution de vivres en cas de famine, il reste que cette société a elle-même intégré l'entraide dans son éthique et ses pratiques, dans la discrétion la plus totale.

Devant la précarité des situations vécues, et nul ne sachant de quoi demain sera fait, ceux qui disposent de surplus assistent ceux qui sont dans le besoin. Mais pour ce faire, nul besoin pour les

Dans le cas où c'est la femme qui trompe son mari chasseur, la femme est conduite attachée au dankoun, l'embranchement de deux sentiers. Le sacrifice est fait sur la crosse du fusil de l'époux trompé. En public, la femme reconnaît son forfait et s'engage à ne plus recommencer. » In : Kéléigui Abdourahmane MAriko : Le monde des chasseurs traditionnels, Dakar, NEA, 1981, p.57.

démunis d'arpenter les rues et d'appeler la générosité des nantis, car la dignité de soi, valeur cardinale de cette société, en serait blessée durablement pour ne pas dire à jamais. En effet, comment demain soutenir avec fierté le regard du donateur d'un jour ? C'est pourquoi l'assistance aux démunis s'effectue à la faveur des ténèbres. Quiconque dispose de surplus en dépose une partie à un endroit accessible et connu, enveloppé du manteau de la nuit, puis s'en retourne chez lui. Quiconque est dans le besoin a le loisir de venir se servir dans les mêmes conditions et s'en retourner aussi discrètement chez lui. Les identités des protagonistes sont noyées dans les ténèbres bienfaisantes.

La Casamance, terre de traditions religieuses fortes

Bien qu'ils adhèrent de plus en plus aux religions révélées, les peuples de Casamance gardent une fidélité certaine à la religion du terroir, et nombre des actes qu'ils posent dans la vie quotidienne trouvent leur fondement ou leur prolongement dans leurs croyances séculaires. L'existence des bois sacrés par delà le fait qu'ils s'inscrivent dans une stratégie de conservation des espèces floristiques et fauniques et de la biodiversité, manifeste la forte présence des références religieuses du terroir des origines.

Nous sommes en présence d'un monothéisme fort qui place au sommet de la pyramide du système religieux l'Être Suprême, créateur de toutes choses ; suivent des êtres spirituels et des esprits ancestraux plus proches des hommes, attachés à des familles et/ou à des terroirs et par l'intermédiation desquels on adresse sa prière à Dieu. Cette proximité est gage d'assistance devant les vicissitudes de l'existence, moyennant le respect des engagements contractés. Sous ce rapport, cette relation est prenante, et même exigeante, et elle permet de veiller sur l'observance de l'éthique personnelle et collective sans lesquelles une société s'inscrit et persévère difficilement dans la durée.

Le conflit casamançais nous semble potentiellement investi par cette dimension religieuse et les actes posés dans le secret au cœur des bois sacrés. Le serment prononcé devant Dieu et les esprits tutélaires enchaîne tout l'être et son futur, car il le projette dans son devenir. Renier le serment est non seulement indigne, car un homme doit être le gardien vigilant des engagements qu'il a librement contractés. Cela risquerait aussi d'entraîner des sanctions dont les conséquences ne sont pas circonscrites à sa seule personne, mais poursuivront également sa descendance. Or, l'Africain peut accepter en général une sanction, qui, le frappant, se trouve circonscrite à sa seule personne ;

mais dès qu'elle implique sa descendance - son seul gage de prolongation de son être au sein des vivants et d'une certaine forme d'immortalité - il reste collé au respect du serment, quelles que soient les affres vécues et à vivre.

La dimension de la crise et sa portée ont-elles requis une prestation de serment de la part des personnes qui s'y sont engagées, et suivant un rituel déterminé et contraignant ? Si tel est le cas, combien sont-elles et à quels niveaux de responsabilité se situent-elles ? Quoiqu'il en soit, il est certain que la délivrance vis-à-vis de tels serments n'est pas un acte anodin, bien au contraire, et on aurait là, sans doute, là l'une des raisons qui font de la paix un objectif si difficile à atteindre, bien que la majeure partie des personnes impliquées dans la crise souscrivent à son avènement.

La situation est-elle pour autant sans issue ? Référons-nous, ici, à une expérience qui s'est passée dans la province du Yatenga au Burkina Faso et qui nous a été rapportée en mai 1992 par M. Bernard Lédéa Ouédraogo, alors président de « Six S¹³ ».

Devant l'interdit, en pays mossi, de cultiver le manguier, bien qu'on soit libre d'en consommer le fruit, il est interpellé par les responsables des groupements NAAM, en raison notamment des coûts d'importation de la mangue depuis la zone de Bobo Dioulasso. Que faire face à cette situation ? Bernard rencontra ses interlocuteurs et les écouta longuement. Ces derniers évoquèrent l'interdit, ses raisons, les modalités de son observation, ... etc. Il leur suggéra d'interroger les mannes : peut-être, leur dit-il, les puissances tutélaires permettraient-elles une dérogation face à la situation et compte tenu de l'évolution du temps ? Peut-être pourraient-elles permettre de cultiver le manguier dans la zone ?

C'est ce que firent les responsables des groupements NAAM. Et cette consultation dont Bernard n'a pas précisé les formes, permit d'avoir une réponse positive. La population se sentant libérée, se mit à la culture du manguier. Les effets d'une telle libération sont tels aujourd'hui que la zone du Yatenga est excédentaire dans la production de mangues et exporte son surplus, transformé selon des techniques de plus en plus élaborées, vers d'autres régions du pays et dans la sous région.

¹³ ¹³ Organisation non gouvernementale qui signifie : « Savoir Se Servir de la Sécheresse en Savane et au Sahel ». L'échange a eu lieu en marge des travaux de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement à laquelle M. Ouédraogo a été invité dans le cadre de la délégation d'Enda Tiers Monde.

Les situations sont certes différentes et les enjeux sont loin d'être du même ordre, mais le principe de l'interrogation des puissantes tutélaires et du dialogue avec elles reste le même et autorise d'entreprendre la démarche et de nourrir légitimement de l'optimisme quant à la possibilité de réponses positives, car elles sont également soucieuses de la sauvegarde des corps sociaux et des terroirs sur lesquels elles veillent.

De quelques valeurs musicales

La Casamance est une terre où ont fleuri les arts musicaux. Nous évoquerons tout juste ici quelques instruments de musique et rythmiques pour suggérer la portée du patrimoine accumulé.

Il y' a d'abord la kora qui a achevé de convaincre par les bases techniques de sa conception, la beauté de ses notes, le répertoire considérable qu'elle a permis de constituer et les territoires qu'elle a conquis de par le monde. Elle connaît en Casamance des sonorités particulières qui se distinguent de celles produites avec elle sous d'autres cieux. Elle est entrée dans l'orchestration d'une diversité de musiques de danses, de louange, de chambre, d'accompagnement de textes poétiques, etc.

Me revient à l'esprit le dialogue épique engagé entre la kora et la harpe celtique au théâtre national Daniel Sorano, en 1984, lors d'une grande activité autour du livre et de la lecture, co-organisée par des partenaires sénégalais et bretons¹⁴.

La thèse volumineuse que Ousmane Sow Huchard a consacrée à cet instrument¹⁵ représente une donnée importante de l'argumentaire visant sa valorisation toujours plus élargie ...

Un peu moins popularisé et moins exploité est le balafon, autre instrument du patrimoine musical de la Casamance. Nous avons personnellement vécu, dans nos jeunes années, des séances de danses au balafon, qui faisaient notre bonheur d'une découverte de sons mélodiques rythmés ; de

¹⁴ L'opération, baptisée : **Regards croisés, dialogue des cultures** avait permis de faire venir au Sénégal, des écrivains bretons – dont le grand écrivain et conteur Pierre Jakez Hélias - avec le concours de l'association : *Regards croisés, Lire en Bretagne* pour la partie bretonne, l'écrivain madame Aminata Sow-Fall et nous-mêmes, alors directeur des Bibliothèques publiques, pour la partie sénégalaise. Y avaient pris part également des musiciens, spécialistes bretons de la harpe celtique et sénégalais de la kora. Un joueur de la harpe celtique et un autre de la kora engagèrent un dialogue par instruments interposés pendant une bonne demi-heure sur les planches de Sorano, en tenant toute la salle en haleine.

¹⁵ Publiée sous le titre : *La kora Objet-témoin de la civilisation mandingue (Essai d'analyse organologique d'une harpe-luth africaine)* ; Dakar, Presses Universitaires de Dakar ; 2000, 540 p.

pas de danse et d'une gestuelle du corps qui nous avaient émerveillé. Les quartiers de Thiès bruissaient de ces sons qu'on entend plus rarement, et déterminaient notre admiration du peuple qui avait su produire de si belles choses.

La créativité musicale de la Casamance s'illustre également à travers des instruments tels que *l'arc musical* aux sons amplifiés et modulés par la cavité buccale, *l'ekontin*, sorte de guitare, le *bolombata*, le *simbin*, qui sont des sortes de harpes, le *bombolong* ou tambour parleur dont on peut s'étonner de la construction. Il s'agit d'un tronc d'arbre d'une longueur d'un peu moins d'un mètre, évidé selon une technique qui laisse intacts ses extrémités, mais aménage une petite ouverture sur la longueur et qui représente comme la bouche de l'instrument. En effet, c'est à partir de cette ouverture que les sons sont émis, après avoir été amplifiés par la cavité obtenue à partir du tronc évidé. Selon que la percussion, effectuée au moyen de baguettes, est exécutée sur le ventre de l'instrument ou près des lèvres, aux extrémités ou au centre, les sonorités obtenues sont typées et permettent l'expression de messages parlés.

La Casamance, le pays diola en particulier, a mis au point une technique de percussion des tambours à peau, unique en son genre, pour réaliser les rythmiques de la danse très populaire du *bougarabou*. Un homme-orchestre se retrouve devant quatre et parfois cinq tambours à peau qu'il percute avec une dextérité inouïe à différents endroits du corps des instruments et par différentes parties de la main, pour leur faire émettre des sons multiples et divers, amples, brefs, graves et aigus, entrelacés dans un savant dosage et selon une rythmique complexe et entraînante. Le niveau d'élaboration de celle-ci est tel que nous n'en trouvons pas d'équivalent dans l'espace national et sans doute bien au-delà de celui-ci. La rythmique s'enrichit du bruit des sonnailles qu'il s'attache aux poignets, et des battements des mains des spectatrices, munies de morceaux de pétioles de rônier pour accroître l'intensité des sons émis. Que ce soit sous les derniers rayons du soleil avant son coucher ou sous la lune rieuse et complice, les chœurs alternées des chanteuses, divisées en deux groupes ou en un seul répondant à une soliste, mêlés à l'ensemble sonore émis par les tambours et les battement des mains aux pétioles de rôniers sont si envoûtants qu'on trépigne du pied, à moins d'être entraîné irrésistiblement dans la danse.

De quelques valeurs architecturales

La Casamance à travers le pays diola, se distingue également par ses options et sa maîtrise architecturales. Si l'on a amplement fait connaître la case à impluvium, au point que son modèle est

exporté et mise en œuvre ailleurs dans le pays et hors de celui-ci¹⁶, tel n'est pas le cas de la grande case, comme il nous a été donné de l'observer dans le village de Sindialon.

Séjournant dans celui-ci à la demande de *L'Union culturelle du Front commun* - une structure associative qui regroupait cinq villages du département de Bignona – nous avons ouvert une bibliothèque publique dans les années 1980, pour le bénéfice des ces villages. Nos hôtes nous avaient logés – mes trois collègues et moi - dans une case qui comprenait, outre le vestibule à l'entrée, un salon central aux angles duquel, se trouvaient quatre blocs, constitués chacun d'un salon individuel, d'une chambre à coucher et d'une toilette. Mais ce fut surtout la case du chef du village de Sindialon qui nous impressionna par sa taille imposante. En la visitant attentivement, nous avons dénombré pas moins de quatorze pièces et plusieurs couloirs.

L'édifice en banco comportait un plafond supporté par des poutres en bois de rônier sur lesquelles étaient étendues des lattes en bois de palétuvier. Sur ces dernières s'étalait une couche de banco avec, par endroit, des trous d'aération pour ne pas emprisonner l'air chaud entre le plafond et le toit de chaume. Le toit, en débordant largement les murs, les protégeait contre les eaux de pluie. Il faisait une fraîcheur exquise dans ces cases. Il s'agissait assurément là d'une leçon architecturale pour les élèves de l'école d'architecture¹⁷ de l'époque et pour les Peuls, les Sérères, les Bamanan et bien d'autres peuples, obligés de procéder annuellement au renouvellement de l'enduit de leurs cases en banco, pour n'avoir pas fait déborder les toits au-delà des murs !

Quelques données du diagnostic de la crise

Nous n'avons jamais été engagé d'une façon ou d'une autre dans la crise casamançaise, même si comme beaucoup d'autre fils de notre pays, elle hante nos nuits et touche des gens qui nous sont proches. A ce titre, nous nous sentons concerné ; de même qu'au regard de notre attachement particulier à la région sud et à ses fils. Par ailleurs, le souci de l'investigation qui interpelle tout chercheur devant une situation problématique, nous a déterminé à engager la réflexion sur cette crise, afin d'en comprendre les causes et d'émettre quelques idées aux fins de contribuer à sa solution.

¹⁶ Ainsi en est-il notamment à Palmarin, sur la côte atlantique en pays sérère, dans le campement « le Djidiak », fondé par un Français.

¹⁷ Il est vrai que le professeur Dujaric de cette école avait organisé une exposition sur l'architecture diola de Casamance au Centre Culturel Français pour illustrer l'originalité de cette architecture et ses performances.

La crise nous semble trouver certains de ses fondements dans différentes dimensions.

- ? Il y' a d'abord, l'éclatement des frontières des terroirs du sud et leur infiltration par des ressortissants de la nouvelle nation en construction, venus d'ailleurs. L'environnement forestier qui protégeait et aidait à délimiter les terroirs est investi par des « étrangers » venus du nord¹⁸, qui se prévalent de l'unicité du territoire national et de l'égalité en droit de ses fils d'y accéder, ainsi qu'à tous ses compartiments et d'en jouir. Cet envahissement est renforcé par une migration « environnementale » à partir des années 1970, due à l'avancée de la sécheresse et de la désertification, et à la péjoration des terres usées par la monoculture culture arachidière dans les bassins du centre du pays. Déjà il y' avait eu la migration vers les « Terres neuves » dans la région de Tambacounda.
- ? Cet envahissement a été renforcé par le droit d'accès à la propriété foncière, tel que défini par les nouvelles lois du pays, qui en donnent les prérogatives d'attribution à des administrateurs de « la chose publique » généralement venus d'ailleurs, qui n'ont ni d'Adam, ni d'Eve, contribué de quelque façon que ce soit à la domestication durable de la nature, à l'aménagement des terroirs, notamment des rizières. N'y a-t-il pas eu abus dans ce domaine si sensible ?
- ? Parmi les étrangers venus d'ailleurs, il y'en a qui se sont révélés être de vrais « prédateurs » des ressources naturelles, forestières notamment, eux qui n'ont jamais contribué à la préservation, à la construction et à l'entretien des environnements, notamment à travers la sylviculture attestée entre autres par les peuplements de rôniers. Ils obtiennent le droit de coupe et ils laissent sur place après leurs passages des cimetières au sein d'une nature luxuriante plus que blessée : mortifiée ! Or les hommes se sont toujours battus pour la préservation de leurs ressources naturelles. La Casamance abrite les dernières forêts du pays, ravagé presque partout ailleurs. Peut-on observer des gens venus de nulle part, munis de permis de coupe, mener leur œuvre destructrice et s'en aller en laissant derrière eux rien que des cimetières ?
- ? Certes le pays est gouverné par ses fils depuis son accession à l'indépendance. Les fils de la Casamance ont été de la partie et ont joué une partition notable et de toute dignité et continuent de la jouer. Il reste ce trait culturel des sociétés du sud – hormis les Mandingues – habituées à l'autonomie et à l'autogestion, et qui ont cultivé quelque part une certaine

¹⁸ L'insulaire de Fadiouth que je suis a souvenance de ce que l'offre de construction d'une passerelle qui reliait l'île au continent a été plusieurs fois repoussée par ses habitants, car cela entraînerait leur « envahissement » par des étrangers et amoindrirait la sécurité au sein de l'île, en plus des effets néfastes sur l'éducation, les attitudes et les comportements. Mais ils dû s'y résoudre comme une exigence de leur devenir.

phobie du pouvoir central, désincarné parce qu'impersonnel, et l'esprit séculaire de résistance. L'administration a-t-elle été assez subtile pour intégrer cette donne et en assurer une prise en compte sur la durée, pour permettre la résorption progressive des différentes formes de résistances ? A-t-on eu l'imprégnation culturelle suffisante, pour négocier au nom de la Nation en construction, ce tournant délicat ?

- ? Certes les lois du pays consacrent la libre circulation des personnes et des biens dans tout l'espace national ; certes tous les fils du pays sont libres de profiter des potentialités de l'espace national, mais il y a toujours la nécessité d'une pondération, car les nouvelles lois n'abrogent pas totalement les droits acquis et surtout pas le droit pour les fils de jouir de l'œuvre séculaire des aïeux dans le cadre de vie hérité de ces derniers. Dans le cas de la Casamance, a-t-on été attentif ici, à tous les paramètres à prendre en considération ?
- ? Il y'a également le sentiment d'une marginalisation des Casamançais dans l'espace national, renforcé par la rupture de la continuité du territoriale national par la Gambie. Si ce sentiment n'a pas nécessairement des fondements solides, ce qu'attestent nombre des fils de cette région naturelle qui se sont fait connaître et reconnaître à travers tout le pays, une insuffisante présence des cultures du sud dans les médias d'Etat peut en donner une certaine impression.

Valorisation des cultures casamançaises et autodépassement

Les cultures casamançaises doivent être portées à la connaissance de toute la Nation en construction. Elles doivent être pétries dans la culture nationale en gestation, en s'y incrustant avec leurs valeurs multiples dont nous avons passé en revue quelques-unes. Dans les années 1980, on parlait déjà du « *Nouvel ordre culturel national* ». La question est toujours d'actualité car un regard attentif, porté sur les médias d'Etat et du secteur privé, donne l'impression d'un gâchis dans la mesure où la politique nationale à l'endroit des différentes cultures n'a pas pris la pleine mesure de nombre d'entre elles en les situant en bonne place et dans le souci d'un équilibre constructif.

Les valeurs qui célèbrent le travail et la droiture, notamment dans la gestion du bien commun ; la solidarité, non point tapageuse¹⁹, mais discrète ; l'esprit d'autonomie qui fonde et détermine

¹⁹ En effet, la remise, actuellement, du plus petit des dons, doit être effectuée sous l'œil vigilant des caméras de télévision, en vue d'une diffusion aux heures où l'audimat crève le plafond. Alors seulement on se pâme de satisfaction, envahi de bonheur.

l'engagement personnel et collectif au lieu de la station assise et oisive de l'attente de l'aide²⁰, etc. sont autant de valeurs des cultures casamançaises dont notre pays a grandement besoin aujourd'hui.

Une autre interrogation lancinante à nos yeux est celle de savoir qui prendra soin du patrimoine des cultures casamançaises : le trésor génétique que représente plus de 850 variétés de riz ; les savoirs et savoir-faire liés à la riziculture ; ceux du domaine de la musique et qui se rapportent à la connaissance des matériaux – peaux, essences végétales, crins d'animaux, etc. – ; les préalables à la collecte et à l'exploitation de ces matériaux ; les valeurs symboliques qui s'y attachent, ; les techniques de réalisation ; les techniques de jeu, etc. ?

L'être humain a besoin d'être reconnu dans son éminente dignité et c'est la culture, à travers les sens et les valeurs qu'elle confère aux choses, aux attitudes et aux comportements, qui détermine les paramètres de la reconnaissance.

Cette reconnaissance se proclame par la médiatisation et se constate dans les faits par la restauration du sentiment de justice et d'égalité. Elle se prolonge par la sauvegarde de ce qui revêt du sens aux choses et confère à l'existence de la valeur. Il en va ainsi du patrimoine matériel et immatériel, fruit de l'œuvre des générations antérieures et dont la dette du transfert aux générations futures est une exigence du présent.

La résolution de la crise casamançaise passe également par les cœurs, qui doivent être pacifiés grâce à des actes appropriés, mais qui doivent se pacifier par leur propre capacité de dépassement. Les efforts sont nécessairement conjoints ; ils ne sauraient venir d'un seul bord, ni être le lot d'une seule des parties.

Le fleuve s'écoule, dans un mouvement lent ou rapide, signant son identité qui le distingue ainsi des lacs et mares dont les eaux stagnent ; c'est alors qu'il se renouvelle. De la sorte il est le même et jamais le même, ce qui faisait dire aux philosophes grecs de l'Antiquité qu'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve !

²⁰ L'un des termes les plus usités par les Sénégalais, notamment en langue nationale wolof est le verbe « *dimbël* », qui signifie *aider*. Ce verbe est employé régulièrement sous une forme passive, ce qui donne : *aide-moi, aidez-nous* !

Demeurer soi-même et devenir autre, c'est l'aventure dans laquelle tout être humain est engagé, et qu'il vit avec plus ou moins de bonheur, selon ses capacités et sa bonne volonté. C'est le défi lancé aux fils de la verte Casamance, mais avec davantage d'acuité en raison d'une crise sanglante qui perdure et qui impose d'aller chercher dans ses tréfonds la capacité d'en sortir !

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- BA, Amadou Hampaté : Présentation des religions africaines traditionnelles : in Colloque de Cotonou 16-22 août 1970, organisé par la Société Africaine de culture, Paris, Présence Africaine, 1972, 429 p.
- *Convention sur la Diversité biologique* Textes et annexes ; Genève, Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique, (sd), 34 p.
- République du Sénégal, Ministère de l'environnement et de la protection de la nature.- *Projet de Stratégie nationale et de plan d'actions pour la conservation de la biodiversité*, Dakar, 1999, 93 p.
- Agence japonaise de Coopération Internationale ; Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de l'Hygiène publique, Rép. Du Sénégal .- *Etude pour une gestion durable de la mangrove de la Petite Côte et du Delta du Saloum de la République du Sénégal*. Rapport intermédiaire, 2002, 213 p. plus annexes.
- CONSTANTIN, François : *Environnement et développement*, In : *Perspective sud*, Paris, ADFP, MAE, CEAN, CEA, 2003, pp. 236-239.
- NDIAYE, Raphaël, Témoignage sur la Casamance : verdure, accueil et abondance, in : *Comprendre la Casamance, Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Ed. Karthala, 1994, pp. 287 à 296.
- NDIAYE, Raphaël *Patrimoine culturel et Biodiversité* (Conférence publique, prononcée au Centre culturel français) Dakar, 8 juin 2004, 22 p Multigr.
- NIANE, Djibril Tamsir : *Histoire des Mandingues de l'ouest* ; Paris, Editions Karthala, 1989, 224 p.
- PELISSIER, Paul : *Les paysans du Sénégal Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance* ; Saint-Yrieix (Haute Vienne) ; 1966 ; 941 p.
- SAMBOU, Saliou : *La légende d'Aguène et de Diambogne*, Dakar, Editions Niamagne, 2005, 96 p.
- SOW-HUCHARD, Ousmane : *La kora Objet-témoin de la civilisation mandingue (Essai d'analyse organologique d'une harpe-luth africaine)* ; Dakar, Presses universitaires de Dakar, 2000 ; 540 p.
- THOMAS, Louis-Vincent : *Et le Lièvre vint* ; Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 1982.

ANNEXES

X

X X

**TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE SUR
« Quelles alternatives pour la Casamance »**

VALEURS SOCIO-CULTURELLES

Contexte

L'évolution actuelle de la crise en Casamance laisse apparaître des signes encourageants et favorables d'un retour et de l'instauration d'une paix définitive dans la région.

Signes de cette évolution favorable :

- ✍ les Accords de Paix de décembre 2004,
- ✍ la « Rencontre de Foundiougne 1 », concrétisation des bonnes dispositions de l'Etat et du MFDC à négocier sincèrement,
- ✍ l'aspiration profonde des populations de la « Casamance » à la paix
- ✍ et la solidarité qui leur a été manifestée par leurs compatriotes, Sénégalais des autres régions de notre pays qui ont fait de cette question un « défi national » à relever.

Ces « promesses de paix » restent encore à concrétiser, installant pernicieusement la Casamance dans une situation de « ni paix, ni guerre », conséquence du blocage d'un processus ayant suscité des légitimes espoirs auprès des populations qui entrevoyaient la fin toute proche des souffrances qu'elles ont endurées pendant plus d'un quart de siècle.

Le constat peu réjouissant d'un enlisement du conflit consécutif à l'incapacité des parties prenantes directes, l'Etat et le MFDC, notamment, à faire avancer le processus amorcé avec la « Rencontre de Foundiougne », amène des bonnes volontés, membres de la Société Civile, élus nationaux (Parlementaires), élus locaux (Présidents de Régions, Maires et Présidents des Conseils ruraux), avec l'appui des partenaires de l'Etat et sous l'accompagnement d' « Experts nationaux », à s'investir dans la constitution d'un « dossier de plaidoyer » pour la relance du processus de négociations à partir des acquis de Foundiougne 1, leur conviction étant que : **« Nous sommes tous concernés »**

Autour d'une trame, sans doute provocatrice, bâtie sur la thématique générale : **« Quelle alternative pour la Casamance ? »**, l'Alliance pour la Paix en Casamance (APAC) appelle à une large réflexion pour une action concertée et volontariste en vue du retour de la paix en Casamance, la conviction profonde de ses diverses composantes étant : La Paix est toute proche ; il suffit de la vouloir et de faire le geste salvateur pour l'instaurer.

Ce geste que l'Etat et le MFDC ne semblent pas savoir faire, non pas par manque de volonté, mais tout simplement parce qu'ils ne savent pas par quel (s) bout (s) commencer, l'APAC, convaincue

que « **la paix est à portée de mains** », se propose de « montrer la voie à suivre » pour la saisir et lui donner la chance de s'instaurer définitivement, durablement.

A travers quatre (04) sous-thèmes de la thématique globale « Quelle(s) alternative(s) pour la Casamance », l'exercice auquel l'APAC vous convie à travers les communications que vous allez délivrer en ces deux jours qui vont nous rassembler, consistera, en ayant en ligne de mire l'objectif de rapprochement des positions de l'Etat et du MFDC, les principaux Acteurs du processus, à :

- ? **Imaginer les causes réelles ou supposées (de manière exhaustive, si possible), de la crise en Casamance et leur apporter les réponses ou solutions qu'elles appellent.**
- ? **Vous serez, à cet effet, dans la position, à la fois, des futurs négociateurs, mais aussi de leurs Conseillers avisés.**

Pari difficile mais pas impossible, au regard de l'expertise qui a motivé le choix porté sur vous.

Les objectifs

Objectif général

Valoriser les cultures casamançaises tout autant que les autres cultures nationales.

Objectifs spécifiques

- ? Analyser la politique culturelle nationale et la place dévolue aux cultures casamançaises
- ? Analyser l'impact des frustrations liées à la non prise en compte des valeurs culturelles casamançaises dans le conflit.
- ? Dégager des pistes de solution qui devraient permettre une meilleure connaissance et une meilleure valorisation des cultures casamançaises

Les résultats attendus

- ? Les forces et faiblesses de la politique culturelle nationale sont connues.
- ? Le traitement fait aux cultures casamançaises dans la promotion et la valorisation des cultures nationales a été analysé.
- ? Des solutions pouvant permettre une meilleure connaissance et une meilleure valorisation des cultures casamançaises ont été proposées.

Production de documentation

L'expert devra soumettre un draft de son document au comité scientifique au plus tard le 20 Août. Le comité devra envoyer ses réactions à l'expert au plus tard le 22 Août et l'expert devra remettre la version finale au plus tard le 25 Août 2008

Date du Séminaire

30 et 31 Août 2008 à Savana Saly.